

VACANCES DE LA TOUSSAINT 2023

L'accueil de Loisirs Les Bizeuls sera ouvert du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023 inclus. La rentrée des classes est prévue le lundi 6 novembre 2023.

HORAIRES :

JOURNEE : Les enfants pourront être accueillis à l'espace Gavroche (place Fernand Vadis) le matin à partir de 7H20 jusqu'à 9H00. Le soir, vous pouvez récupérer vos enfants entre 17h00 et 18H30 à l'espace Gavroche. Merci de respecter ces horaires.

DEMI-JOURNEE : l'accueil se fait de 13h15 à 14h directement sur le site des Bizeuls. Le goûter est fourni.

Les parents pourront également venir chercher leur enfant de 13h15 à 14h (après le repas). OBLIGATION de prévenir le matin. **ATTENTION : Facturation de la journée entière.**

AGE DES ENFANTS :

Les enfants doivent être âgés de 3 ans le jour de leur arrivée à l'accueil de loisirs. Une dérogation peut être accordée aux enfants qui n'ont pas trois ans accomplis mais qui sont scolarisés (Très Petite Section).

Limite d'âge : le jour du 14^{ème} anniversaire.

TARIFS : Le repas, le goûter et les garderies du matin et du soir sont inclus dans les tarifs.

Prestations (coût par enfant et par jour)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
1er enfant	8,60 €	9,47 €	10,32 €	11,19 €
2eme enfant et suivants	6,05 €	6,66 €	7,27 €	7,87 €
Demi-journée par enfant	5,78 €	6,35 €	6,94 €	7,51 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	4,80 €	5,27 €	5,76 €	6,23 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
1er enfant	12,91 €	14,20 €	15,49 €	16,78 €
2eme enfant et suivants	9,09 €	10,00 €	10,91 €	11,81 €
Demi-journée (après-midi) par enfant	8,68 €	9,14 €	10,41 €	11,27 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	7,20 €	7,91 €	8,62 €	9,35 €
3) Inscription non tenue par les parents : par jour et par enfant	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée
4) Enfants non préalablement inscrits : par jour ouvré et par enfant (en sus)	3,31 €	3,31 €	3,31 €	3,31 €

FACTURATION :

Votre facture vous sera adressée par le Service de Gestion Comptable de Mayenne. Toute facture inférieure à 15 € ne sera pas éditée. Elle sera cumulée avec une autre prestation dans l'année civile (ou en fin d'année si le montant annuel de 15 € n'est pas dépassé).

AIDES FINANCIERES :

Les familles, qui le souhaitent, pourront utiliser les tickets CESU, MSA, et les chèques-vacances pour payer les factures de l'accueil de loisirs. Ces participations seront payables au service de gestion comptable de Mayenne à l'adresse suivante :

Service de Gestion Comptable de Mayenne
75 rue des Alouettes
CS 10500
53105 MAYENNE

Vous pouvez également opter pour le paiement par prélèvement (demande auprès de la direction), en ligne sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, ou bien chez votre buraliste muni de votre facture (liste des buralistes sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Par ailleurs, vos frais de garde sont déductibles à hauteur de 50% pour les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, n'hésitez pas à nous demander une attestation de frais de garde.

LES INSCRIPTIONS :

Elles se feront sur le site de la mairie www.ernee.fr à partir du mercredi 27 septembre, jusqu'au **Lundi 09 Octobre**.

En cas de modification d'inscription, envoyez-nous un mail à accueil.loisirs.bizeuls@ville-ernee.fr

ATTENTION : Si votre enfant est absent alors qu'il était inscrit, la journée vous sera facturée. En cas d'absence pour maladie, un certificat médical vous sera demandé.

Dans le cas où un enfant n'est pas inscrit avant le 10 octobre, une pénalité de 3,31 € par enfant et par jour sera appliquée en sus du prix de la journée ou demi-journée.

La mairie d'Ernée se réserve le droit d'exclure les enfants ayant un comportement inadapté et les parents seront tenus de payer les frais de dégradations causées volontairement par ceux-ci.

LES RENSEIGNEMENTS AINSI RECUEILLIS ETANT LA BASE D'UNE BONNE ORGANISATION (intendance, recrutement du personnel, planning des activités...) nous permettront d'assurer au mieux l'accueil que vous souhaitez pour vos enfants.

RECOMMANDATIONS AUX FAMILLES :

- Merci de bien vouloir prévoir une gourde et une casquette au nom de l'enfant, et des mouchoirs jetables.
- Merci de marquer les vêtements au nom de l'enfant (veste, sac...)
- Porter des vêtements simples et résistants, ainsi que des chaussures tenant bien aux pieds.
- **NE LAISSER A L'ENFANT NI OBJET PRECIEUX, NI BIJOUX, NI ARGENT (EN CAS DE PERTE, LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE D'ANIMATION NE POURRA ETRE RETENUE)**

Dispositions Sanitaires.

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et la sécurité de tous, **vous devez vous engager à :**

- Ne pas mettre votre enfant à l'accueil de loisirs en cas de maladie.
- Venir chercher votre enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes pendant la journée.